

MR PORTIGLIOTI ROBERTO

62 RUE DU MARCHE

73600 MOUTIERS

CENTRE DES IMPOTS

A l'attention de MR LAUGIER

, BP17

71 RUE DE GASCOGNE

Monsieur ,

Je répons en droit à la lettre datée du 20.01.2011 que vous m'avez remise en main propres LE 21.012011 car son contenu n'est pas sérieux et même indigne d'une administration

1° Vous confondez non ratification et publication du traité du 23.03.1860 avec sa notification obligatoire à l'Italie ( dont je suis ressortissant ) en vertu de l'article44§1 du traité de paris du 10.02.1947 c'est pourtant pas la même chose

2° vous essayer aussi de m' embrouiller , en mélangeant l'enregistrement auprès de l'ONU du traité de paris le 15.03.1950 (sous le I-747) vous le saviez pas ? Avec l'enregistrement du traité de Turin du24.03.1850 exigé par l'article44§2 du traité de paris du 10.02 .1947

en conclusion et en conséquence je vous demande de nouveau d' appliquer l'art44§3 de votre traité de paris du 10.02.1947 qui tient pour abrogé les traités antérieurs (donc le traité de 1860) n'ayant pas été notifiés enregistrés)

La Savoie fait partie du territoire français en vertu du traité d'annexion du 24.03.1860 sauf s'il est tenu pour abrogé(traité de paris article 44§3)

arrêtez de me dire l'inverse ou sinon prouvez moi

-la notification du traité de Turin (date n° signature)

-l'enregistrement du traité de Turin à l'ONU(date n° signature)

c'est pourtant simple!

**Pour mémoire**

je suis ne et j'habite au val d'Aoste. J'y déclare et paye mes impôts il n'est pas question de subir une double imposition illicite en droit européen et encore moins a la demande d'une administration française coupable d' avoir violé un traité signé dans sa capitale (paris) le 10.02 1947 et qui ensuite fait mine de tergiverser au lieu de l'admettre

revoyez donc votre copie indigne d'un juriste débutant et répondez moi de manière correcte et précise .votre réponse est un préalable **obligatoire** avant toute poursuite de contrôle ou de discussion sur le fond de mon dossier .

Dans l'attente de vous lire salutation